

FESSENHEIM : Un arrêt injustifié en 2016.

Sur la base de leurs connaissances et de leur expérience, 30 anciens Directeurs de sites nucléaires (liste en annexe) considèrent que la décision d'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Fessenheim en 2016 ne repose sur aucun argument rationnel. Selon eux, aucun des grands critères à prendre en compte dans ce type de décision ne justifie la mise à l'arrêt définitif de cette centrale :

1 – La sûreté de la centrale est-elle déficiente ? Ce n'est pas l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire qui vient de donner son accord pour la poursuite du fonctionnement pendant 10 ans de Fessenheim 1 au vu des examens et des travaux réalisés pendant la dernière visite décennale et instruit actuellement le dossier de Fessenheim 2. Elle a donné des instructions pour que des travaux soient réalisés dans des délais courts à la suite des examens complémentaires de sûreté post-Fukushima. L'exploitant EDF s'est engagé à les réaliser dans les délais.

2 - Les deux unités de la centrale sont-elles obsolètes technologiquement ? Non : elles font partie d'un parc de production homogène de 58 réacteurs, tous du type à eau sous pression (REP). Elles ont pu bénéficier des améliorations apportées à toutes les unités du parc au fur et à mesure de leur mise en service et de leur exploitation. Fessenheim est au même niveau technique et de sûreté que les autres unités. De plus, il convient de noter que leur centrale de référence construite sous licence Westinghouse aux USA, Beaver Valley 1, qui a démarré un an avant Fessenheim 1, a reçu une autorisation de fonctionnement pour une durée de 60 ans de la part de l'Autorité de Sûreté des USA.

3 - Ces deux unités sont-elles obsolètes économiquement ? Non, leur exploitation est au contraire très rentable. C'est ce qui ressort du rapport de la Cour des Comptes et du rapport du Centre d'Analyse Stratégique tous deux réalisés sur ce sujet précis en 2012. Ces deux instances, totalement indépendantes de l'exploitant, confirment l'intérêt économique de la centrale de Fessenheim qui dégage un revenu annuel de 400 millions d'euros pour EDF, ce qui contribue à la compétitivité du kWh nucléaire et aux tarifs modérés de l'électricité vendue aux consommateurs français.

4 - Y-a-il une surcapacité de production d'électricité en France et plus généralement sur la plateforme continentale de l'UE ? Non, c'est à la situation inverse qu'il va falloir faire face : aujourd'hui, et plus encore en 2016 avec l'arrêt définitif de nombreuses installations thermiques européennes en raison de leur obsolescence vis-à-vis des nouvelles normes environnementales sur les rejets gazeux. En France, la perte de capacité va être de 8700 MWe à l'horizon 2016 (sans compter les 1800 MWe de Fessenheim) ce qui justifie la poursuite du fonctionnement des installations qui, telles les deux unités de Fessenheim, participent à la production d'une électricité sans émission de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, l'argument mis en avant sur la création d'un pôle d'excellence de déconstruction n'est pas recevable. La déconstruction d'une installation nucléaire ne requiert que 10 % environ des effectifs d'exploitation et les profils d'emplois sont complètement différents.

EDF dispose d'une compétence de haut niveau en matière de déconstruction avec un centre d'ingénierie spécifique, le CIDEN à Villeurbanne, qui supervise la déconstruction de 9 centrales

représentant toutes les filières. La France, au travers d'EDF et de ses co-traitants, a donc déjà une expertise globale et reconnue sur la déconstruction de toutes les filières nucléaires.

En conclusion, aucun argument rationnel ne justifie l'arrêt prématuré de Fessenheim en 2016, arrêt qui entraînerait la suppression de 2 200 emplois directs et indirects et une perte économique importante pour ce territoire.

Cet arrêt prématuré porterait un grave préjudice à l'un des secteurs industriels dans lequel la France est reconnue au plan mondial.

Nous proposons donc d'attendre la position qui sera prise par l'ASN lors des prochaines visites décennales. De toute façon, l'ASN peut à tout moment exiger l'arrêt momentané ou définitif d'une installation quelle qu'elle soit.

Contact : Jean Fluchère

Tél : 06 07 86 80 84

Mail : jean.fluchere@wanadoo.fr

Annexes : Liste des anciens Directeurs de sites nucléaires signataires - Dossier de presse

Liste des signataires

Les 30 signataires de ce communiqué sont des anciens Directeurs de sites nucléaires. La plupart d'entre eux ont participé à la construction, à la mise en service, et au fonctionnement du programme électronucléaire français lancé au début des années 70. Ces cadres supérieurs ont mis toutes leurs compétences à la disposition du service public de l'électricité, et exercé leur responsabilité d'exploitant nucléaire en manageant les personnels et les complexes industriels dont ils avaient la charge.

Sur la base de leurs connaissances et de leur expérience, ils estiment devoir faire connaître leur point de vue au public.

Abraham Jean-Pierre	Ancien Directeur du site du Blayais
Andrieux Michel	Ancien Directeur du site du Tricastin
Beauchesne Gérard	Ancien Directeur du site de Paluel
Bertron Lucien	Ancien Directeur du site de Chooz A, du site du Bugey et du parc EDF
Bultel Joel	Ancien Directeur du site de Flamanville et du site du Tricastin
Burtheret Jacques	Ancien Directeur du site de Cruas
Canaff Yves	Ancien Directeur du site de Golfech
Carlier Pierre	Ancien Directeur du site du Bugey et du parc électronucléaire EDF
Chevallon Jean-Claude	Ancien Directeur du site de Saint Laurent des eaux
Daumas Jacques	Ancien directeur du site de Fessenheim
Daurès Pierre	Ancien Directeur du site du Bugey et ancien Directeur Général d'EDF
Ferriole Guy	Ancien Directeur du site de Saint Alban
Fluchère Jean	Ancien Directeur du site du Bugey
Giraud Bernard	Ancien Directeur du site du Tricastin
Greppo Jean-François	Ancien Directeur du site de Fessenheim
Griffon Fouco Martine	Ancienne Directrice du site du Blayais
Halbert Jacques	Ancien Directeur de l'UNIFE
Hallé Henri	Ancien Directeur du site de Saint Alban
Houpin Bernard	Ancien Directeur du site de Gravelines
Lacroix André	Ancien Directeur du site de Creys-Malville
Leblond André	Ancien Directeur du site de Fessenheim et du site de Saint Laurent des Eaux
Leroy Michel	Ancien Directeur du site de Paluel
Magnon Bernard	Ancien Directeur du site de Creys-Malville et du site du Tricastin
Maurin Jacques	Ancien Directeur du site de Belleville
Morel Max	Ancien Directeur du site de Chooz A et du site de Cruas
Peyraud Bernard	Ancien Directeur du site de Nogent sur Seine
Schmitt Pierre	Ancien Directeur du site de Creys-Malville
Stéphany Patrick	Ancien Directeur du site de Dampierre
Vedrinne Jean-François	Ancien Directeur du site de Dampierre et du site du Bugey
Virleux Pierre	Ancien Directeur du site de Saint Alban

DOSSIER DE PRESSE

FESSENHEIM : Un arrêt injustifié en 2016.

Sur la base de leurs connaissances et de leur expérience, les 30 anciens Directeurs de Centrales nucléaires signataires de ce communiqué considèrent que la décision d'arrêt définitif de la centrale nucléaire de Fessenheim en 2016 ne repose sur aucun argument rationnel.

La plupart d'entre eux ont participé à la construction, à la mise en service, et au fonctionnement du programme électronucléaire français lancé au début des années 1970. Ces cadres supérieurs ont mis toutes leurs compétences à la disposition du service public de l'électricité, et exercé leur responsabilité d'exploitant nucléaire en manageant les personnels et les complexes industriels dont ils avaient la charge.

Ils estiment de leur devoir de faire connaître leur point de vue au public.

&

1 - La sûreté de la centrale est-elle déficiente ? Ce n'est pas l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire, seule compétente pour en juger, qui vient de donner son accord pour la poursuite du fonctionnement pendant 10 ans de Fessenheim 1 au vu des examens et des travaux réalisés pendant la dernière visite décennale. L'autorité de sûreté nucléaire instruit actuellement le dossier de Fessenheim 2. Comme pour toutes les centrales françaises, elle a donné des instructions pour que des travaux soient réalisés dans des délais courts à la suite des examens complémentaires de sûreté post-Fukushima. L'exploitant EDF s'est engagé à les réaliser dans les délais. Et ces travaux ne remettent pas en cause l'équilibre économique de ces installations.

De plus, Fessenheim fait partie du parc EDF homogène de 58 réacteurs à eau sous pression, issus de la licence Westinghouse. Il y a plus de 100 réacteurs au monde de cette famille. Chaque événement, qu'il provienne du parc français ou mondial, fait l'objet d'une analyse et les modifications matérielles ou organisationnelles qui en résultent sont approuvées par l'ASN avant d'être mises en oeuvre.

Fessenheim est à jour de toutes ces modifications à la suite des 2 récentes visites décennales. Il faut bien comprendre qu'une installation industrielle ne vieillit pas au sens biologique du terme. Les composants usés sont remplacés par des composants neufs et souvent de qualité supérieure. La centrale nucléaire de Fessenheim est totalement conforme aux référentiels de sûreté actuels. Elle est aujourd'hui au meilleur niveau de sûreté.

2 - Ces deux unités sont-elles obsolètes technologiquement ? Non.

La centrale de référence de Fessenheim construite sous licence Westinghouse aux USA, Beaver Valley 1, qui a démarré un an avant Fessenheim 1, a reçu une autorisation de fonctionnement pour une durée de 60 ans de la part de l'Autorité de Sûreté des USA.

Par ailleurs, de nombreux réacteurs du même type, en fonctionnement en Europe, sont plus anciens que Fessenheim et continuent à être exploités :

- En Belgique, Doel 1 (date de mise en service : 1974), Doel 2 (1975) et Tihange 1 (1975),

- En Suisse, Beznau 1 (1969) et Beznau 2 (1971),
- En Espagne, Santa Maria de Garona (1971),
- En Suède, Ringhals 2 (1975).

L'Espagne va arrêter définitivement la centrale de Santa Maria de Garona en 2012 après 41 ans de fonctionnement. Cette centrale est du même type que celle de Chooz A dont l'arrêt définitif remonte à 1991.

3 - Ces deux unités sont elles obsolètes économiquement ? Non.

Leur exploitation est au contraire très rentable. C'est ce qui ressort du rapport de la Cour des Comptes et du rapport du Centre d'Analyse Stratégique tous deux réalisés sur ce sujet précis en 2012. Ces deux instances, totalement indépendantes de l'exploitant, confirment l'intérêt économique de la centrale de Fessenheim qui dégage un revenu annuel de 400 millions d'euros pour EDF, ce qui contribue à la compétitivité du kWh nucléaire et aux tarifs modérés de l'électricité vendue aux consommateurs français.

4 - Y-a-t-il surcapacité de production d'électricité en France et plus généralement sur la plateforme continentale de l'UE ? Non.

C'est à la situation inverse qu'il va falloir faire face : aujourd'hui, et plus encore d'ici 2016 avec l'arrêt définitif de nombreuses installations thermiques européennes en raison de leur obsolescence vis-à-vis des nouvelles normes environnementales sur les rejets gazeux. En France, la perte de capacité de production va être de 8 700 MWe à l'horizon 2016 (sans compter les 1 800 MWe de Fessenheim) ce qui justifie la poursuite du fonctionnement des installations qui, telles les deux unités de Fessenheim, participent à la production d'une électricité sans émission de gaz à effet de serre.

Le dernier rapport de RTE sur la prévision de l'équilibre production-consommation d'ici 2016 en France, fait état de la perte des outils de production suivants:

- l'arrêt des 15 groupes au charbon mis en service avant 1975, soit – 3 900 MWe
- l'arrêt de 6 des 8 groupes à fioul pour le respect de la Directive IED, soit – 3 800 MWe
- une diminution de la cogénération de - 3 000 MWe
- la construction de 2 000 MWe de cycle combiné à gaz.

Soit une perte de 8 700 MWe.

L'argument mis en avant sur la création d'un pôle d'excellence de déconstruction n'est pas recevable. La déconstruction d'une installation nucléaire ne requiert que 10 % environ des effectifs d'exploitation et les profils d'emplois sont complètement différents.

EDF dispose d'une compétence de haut niveau en matière de déconstruction avec un centre d'ingénierie spécifique, le CIDEN à Villeurbanne, qui supervise la déconstruction de 9 centrales représentant toutes les filières. La France, au travers d'EDF et de ses co-traitants, a donc déjà une expertise globale et reconnue sur la déconstruction de toutes les filières nucléaires.

Les centrales en cours de déconstruction sont :

Centrale de Brennilis à eau lourde, 6 unités à uranium naturel-gaz-graphite de Chinon, Saint Laurent des Eaux et de Bugey, centrale à eau pressurisée de Chooz A dans les Ardennes et la centrale à neutrons rapides de Creys-Malville dans l'Isère. Ainsi toutes les technologies sont représentées.

La centrale de Chooz A est de la même technologie que celle de Fessenheim et permet de qualifier les techniques de déconstruction du parc français en activité.

&

Conclusion

L'ASN, seule instance compétente pour juger de la sûreté et de l'obsolescence technologique des installations électronucléaires, ne demande pas l'arrêt de Fessenheim.

La Cour des Comptes ainsi que le Centre d'Analyse Stratégique, tout comme l'exploitant, confirment l'intérêt économique de ces installations malgré les travaux consécutifs à l'accident de Fukushima.

La consommation d'électricité française augmente et la production de base nucléaire est bien utilisée. L'Europe continentale va perdre « naturellement » plus de 10 000 MW en puissance de production d'ici 2016. Or, aujourd'hui, il n'est plus possible de raisonner de l'équilibre électrique uniquement sur le plan hexagonal.

L'arrêt prématuré de Fessenheim porterait un grave préjudice à l'un des secteurs industriels dans lequel la France est reconnue au plan mondial. Il serait paradoxal, en ces temps économiques difficiles pour notre pays, de le priver de moyens industriels utiles et des 2 200 emplois productifs associés.

Les trente signataires considèrent que la décision d'arrêt définitif de Fessenheim 1 et 2 en 2016 est prématurée et ne repose sur aucun argument rationnel.

Ils proposent donc d'attendre la position qui sera prise par l'ASN lors des prochaines visites décennales. De toute façon, l'ASN peut à tout moment exiger l'arrêt momentané ou définitif d'une installation quelle qu'elle soit.